



charte de **l'arbre**
du Grand Lyon



COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

Vers l'arbre, hôte privilégié du Grand Lyon

L'arbre urbain cristallise à la fois des attentes sociales fortes et des réactions affectives aiguës révélant un attachement profond de la population, mais aussi parfois une méconnaissance de cet acteur incontournable de notre cadre de vie.

Qu'il soit planté en alignement ou qu'il pousse dans un espace vert, l'arbre participe en partie à façonner le paysage urbain et, à ce titre, contribue à la qualité de la vie en ville.

Or, on l'oublie souvent, si l'arbre est un sujet enthousiasmant par sa richesse, son esthétisme, la variété de ses espèces, il est également complexe en raison des soins qu'il nécessite, des maladies qui peuvent l'affecter, du suivi et de l'entretien ou encore de la gestion démographique qu'il suppose.

Face aux aspirations croissantes des citoyens pour plus de nature en ville, - 80 % des demandes exprimées par la population lors de la dernière révision du POS concernaient la protection des espaces boisés - la collectivité a la responsabilité de sauvegarder et de développer son patrimoine naturel.

Par sa politique de l'arbre, initiée dès 1990, le Grand Lyon a introduit une dimension qualitative de la place de l'arbre en ville et amorcé une réflexion stratégique sur la gestion de son patrimoine arboré et la composition des aménagements paysagers sur son territoire.

Aujourd'hui, il se trouve également confronté à une première dans l'histoire arboricole de l'agglomération : la nécessité de gérer une fin de cycle, c'est-à-dire de procéder à un renouvellement massif d'arbres atteignant leur limite d'âge.

À la lumière de ces enjeux et des différentes expériences menées, le Grand Lyon adopte une Charte qui se veut la transcription et l'approfondissement des grands principes à défendre et des actions à mener, articulées autour d'objectifs précis. Cette vision de l'arbre dans la cité, loin d'être figée, évoluera au fil du temps, des besoins et des attentes. Elle permettra d'anticiper la ville des décennies à venir et de transmettre un patrimoine végétal de qualité aux générations futures.



La charte de l'arbre du Grand Lyon,

La Charte est à la fois dépositaire d'un engagement politique, d'une méthodologie engagée pour atteindre des objectifs et des actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Afin d'en faciliter la lecture, il est important de rappeler l'organisation de ce document.

- L'élaboration de la Charte est fondée sur un état des lieux précis et sur l'identification des enjeux concernant la présence de l'arbre en ville.

- A partir de ces connaissances et de leur analyse, cinq principes fondamentaux ont été définis afin de devenir le socle de la conception des plantations de demain.

- Ils seront mis en œuvre à partir d'actions organisées autour de trois objectifs : protéger l'arbre en ville, bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans la cité, informer et sensibiliser le public.

Pour nous faire part de votre avis et de vos suggestions sur le thème de l'arbre en ville, notre site Internet est à votre disposition sur www.grandlyon.com



Cahier 1

Vers l'arbre, hôte privilégié du Grand Lyon

L'arbre, un être vivant	p 5
L'arbre, ce bien-aimé méconnu	p 6
L'arbre, un patrimoine collectif de valeur	p 6
1 - Les multiples vertus de l'arbre dans la cité	
L'arbre redécouvert	p 7
Un élément essentiel du paysage urbain	p 8
Economie et arbres : deux éléments très liés	p 10
2 - Un état des lieux préoccupant	
Un patrimoine arboricole considérable	p 11
Un état sanitaire inégal	p 11
L'arbre dans la ville contemporaine : « je t'aime, moi non plus »	p 12
3 - Une Charte de l'arbre pour le Grand Lyon	
De la politique de l'arbre à la Charte de l'arbre	p 13
Les objectifs poursuivis	p 13
Le public ciblé	p 14
Une réflexion en liaison étroite avec la politique d'agglomération	p 15
De la sauvegarde du cadre de vie local à celle de l'écosystème-terre	p 16

Cahier 2

Cinq principes pour créer et gérer le paysage urbain d'aujourd'hui et de demain

La dynamique du paysage : intégrer une perpétuelle évolution	p 19
La diversité, un enjeu esthétique, écologique et culturel	p 21
La permanence, pour un paysage attrayant tout au long de l'année	p 23
La durée : faire du temps un allié	p 25
L'économie au centre des exigences pour la maîtrise des dépenses publiques	p 27

Cahier 3

Les fiches actions

Améliorer la connaissance du patrimoine arboré communautaire	p 30
Mettre en valeur les arbres remarquables de l'agglomération	p 31
Arbres et chantiers, des formations pour sensibiliser les acteurs de l'aménagement urbain	p 32
Créer une équipe "SOS arbres"	p 33
Des missions d'expertise et de conseil à la demande	p 34
Signer la charte européenne de l'arbre d'agrément	p 35
Une instance d'évaluation du respect des principes de la charte dans les projets urbains	p 36
« Arbres et composition urbaine » : des plans verts pour chaque commune	p 37
Développer des continuités vertes	p 38
SCIENCIL : poursuivre les travaux de recherche sur les arbres	p 39
Accorder un crédit « plantations de proximité » à chaque commune pour la réalisation de petits projets proposés par les habitants	p 40
Adopter une programmation à long terme des renouvellements d'arbres	p 41
Un programme de replantation des grands sites stratégiques de l'agglomération	p 42
Créer un observatoire des paysages du Grand Lyon	p 43
Des actions pédagogiques avec les écoles sur le thème de l'arbre	p 44
Réaliser des campagnes d'information sur le patrimoine arboré du Grand Lyon	p 45
Identifier l'essence de chaque rue plantée	p 46
Développer en partenariat avec les communes l'opération « une naissance un arbre »	p 47
Promouvoir les techniques de taille douce auprès du public	p 48
Editer un ouvrage grand public sur les idées reçues concernant l'arbre	p 49
Consacrer un cahier Millénaire 3 à l'arbre dans la cité	p 50
Imaginer des nouveaux liens entre développement économique et arbres par la promotion d'un « mécénat végétal »	p 51
Mettre à la disposition des citoyens des petits espaces de nature à investir	p 52
Créer un événement grand public pour présenter le patrimoine arboré du Grand Lyon : « la forêt urbaine »	p 53



Vers l'arbre, hôte privilégié du C



L'arbre, c'est la vie ! L'arbre n'est pas un mobilier. Si son omniprésence dans notre paysage urbain le relègue souvent à un simple objet du décor, il ne nous en est pas moins familier puisque sa disparition ne laisse jamais indifférent, et peut même être vécue comme un " traumatisme ".

L'attachement très fort aux arbres, la relation affective voir sentimentale à ces " voisins du quotidien " expliquent peut-être en partie l'importante demande de vert qui s'exprime dans les populations urbaines aujourd'hui.

C'est à l'arbre qui incarne la nature en ville, qui participe à l'identité et à la culture de l'agglomération, à celui dont la valeur est sociale mais aussi économique, auquel le présent document s'intéresse aujourd'hui.

L'arbre, un être vivant



On a tendance à l'oublier : l'arbre est un être vivant comme les autres. Il naît, vit et meurt. Il peut être victime de maladies, parfois de mauvais traitements. Ces affirmations peuvent sembler banales. Elles sont pourtant fondamentales. L'arbre a un cycle de vie. Il a des exigences vitales et doit s'adapter aux nombreux facteurs écologiques (climatique, atmosphérique ou biotique) du milieu dans lequel il vit. En ville, il doit également compter avec l'action directe de l'homme, qui parfois le maltraite, consciemment ou non.

Or, combien de situations paradoxales, voire absurdes, résultent de cette méconnaissance. Le plus souvent, l'affectif l'emporte sur la raison. Les gens considèrent généralement l'arbre comme éternel, immuable et donc intouchable ou parfois invulnérable. Ce qui explique à la fois des comportements d'impatience vis-à-vis de l'aspect d'un aménagement paysager récent (la volonté de ne vouloir que des arbres adultes) et de rejet lors des nécessaires opérations d'abattage ou de renouvellement. Pour ces raisons, vouloir un paysage figé au cours des siècles ou un paysage aux arbres grands et forts du jour au lendemain, relève de l'utopie.



L'arbre, ce bien-aimé méconnu

Le rapport de l'homme à l'arbre est un rapport essentiellement affectif. Il est surprenant de constater combien nous ignorons souvent ses réels besoins et la façon dont nous l'appréhendons de manière générique, méconnaissant les différentes espèces, et nous trouvant dans l'incapacité de les distinguer. En dépit d'une absence de culture botanique, la population témoigne paradoxalement d'un attachement tout particulier aux arbres. Une situation qui

met en évidence la valeur sentimentale et esthétique accordée à l'arbre en ville par les habitants.

Agir sur l'aspect psychologique et le ressenti de l'arbre implique information, communication et pédagogie. Ce qui requiert clarté et lisibilité de l'action publique dans ce domaine. L'objectif est d'assurer une conception partagée de la place de l'arbre en ville et d'en faire un élément de consensus général.

L'arbre, un patrimoine collectif de valeur



Si le patrimoine arboré est une richesse collective incontestable pour la ville (celui du Grand Lyon représente une valeur d'1,2 Milliard de francs*) et sa présence un élément essentiel du paysage et des aménagements urbains, le gérer au quotidien et prendre en compte son devenir nécessite aussi des moyens importants. Pour continuer à préserver ce patrimoine et à réaliser des aménagements de qualité tout en maîtrisant les coûts, une véritable stratégie de conception et d'entretien des plantations doit être mise en œuvre.

Face à la force du symbole de l'arbre-monument, quasi sacralisé, à la nécessité de répondre aux besoins légitimes en terme de qualité de vie en prenant en compte les réalités budgétaires, il est indispensable pour le Grand Lyon de prendre clairement position. Ce qu'il fait aujourd'hui, en adoptant la Charte de l'arbre.

* selon le barème d'estimation de la valeur des arbres du Grand Lyon.



Les multiples vertus de l'arbre



L'arbre redécouvert

Avec les prises de conscience écologiques récentes et, de façon plus générale, la recherche du bien-être en ville, on assiste à un véritable plébiscite de l'arbre dans la cité. En effet, la demande sociale exprimant le souhait d'une amélioration du cadre de vie a abouti à un besoin de nature en ville dont l'arbre est souvent le symbole. Cette attente s'est accompagnée d'une modification des rapports entretenus par la population avec les arbres. Une véritable relation de proximité s'est instaurée. Un phénomène compréhensible quant on connaît les fonctions et bienfaits sociaux dont l'arbre est porteur.

Au-delà de sa valeur ornementale, l'arbre présente bien d'autres avantages pour les habitants des villes.

La diversité des arbres (espèces, structures de plantation, âges) contribue à la variété des espèces d'oiseaux qu'ils accueillent.

Couronne de laurier, St-Louis sous son chêne, arbres de la Liberté, sapin de Noël,... l'arbre est au cœur de l'histoire et de la vie.

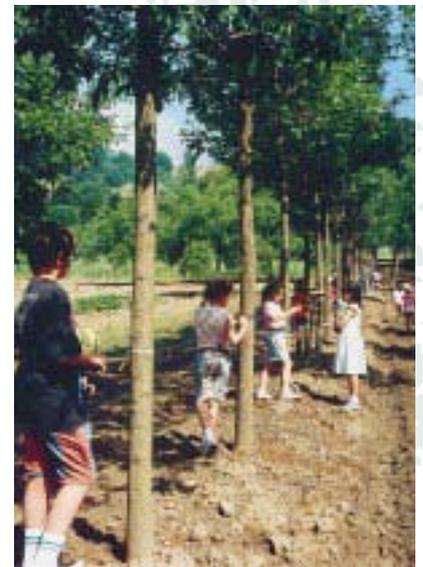
L'arbre plaisir

Associé au repos, à la poésie, ou encore à la médecine, l'arbre est une invitation à l'épanouissement des sens. Les vertus apaisantes de la couleur verte, l'action démontrée du pouvoir de l'arbre sur le psychisme, la relaxation, et de la pro-

menade sur la santé, ne sont plus à prouver. Facteur d'harmonie et d'équilibre, l'arbre diminuerait le stress associé à la vie trépidante des villes.

L'arbre éducatif

L'attractivité de l'arbre, qui recèle jeux d'ombre et de lumière, permet de se cacher, d'escalader, de construire des abris,... est forte. De plus, en accueillant oiseaux et petits animaux, il constitue souvent la seule manifestation tangible de la nature pour les citadins, le terrain idéal de la découverte du monde végétal et de la sensibilisation au respect de la nature et de l'environnement.



L'arbre, enjeu patrimonial et historique

L'arbre est un véritable élément du patrimoine urbain. Cette population arborée est un héritage que nous laisserons à nos enfants. En traversant les années, voire les siècles, l'arbre rappelle au citadin l'histoire de sa ville.

Dépositaire de mythes, de valeurs, de symboles depuis la nuit des temps, il est à l'origine de nombreux contes et légendes du patrimoine et de l'imaginaire collectif mais aussi commémoratif d'événements historiques.



Parmi les différentes formes végétales, l'arbre est celle qui participe le plus à l'introduction du paysage en ville, notamment en créant une liaison terre-ciel.

Un élément essentiel du paysage urbain



Il est couramment admis que la première impression que l'on éprouve vis-à-vis d'une ville tient souvent à ce que l'on y voit. Le paysage urbain, et les arbres en particulier, y contribuent fortement. Par les jeux de lumière, le bruit de l'air dans les feuilles, les odeurs qui s'en dégagent, ils participent à la création d'une ambiance particulière en s'adressant à tous nos sens.

En alignement, en mail, en parc, isolé,... les arbres font partie intégrante du paysage urbain : visibles de loin, ils représentent le premier paramètre d'évaluation de la qualité environnementale d'une rue ou d'un quartier. A la fois élément d'humanisation et de reverdissement de l'espace minéral souvent associé au centre-ville, ils participent aussi au confort des résidents.

C'est pourquoi, il est essentiel de les soigner mais également de les intégrer dès la conception de tout projet urbain afin que chaque aménagement paysager s'inscrive en cohérence avec le reste de l'urbanisme.

L'arbre, élément architectural et temporel

Incontestablement, l'arbre constitue un élément de référence structurant l'espace. Il fait prendre conscience des notions de volume, de hauteur, de perspective ; il articule et définit les espaces ; il met en valeur ou au contraire occulte des éléments architecturaux ou urbains.

En introduisant richesse et variété dans le décor urbain du fait de ses différents coloris, formes..., il participe à la mise en scène du paysage de nos cités. Il ponctue aussi le temps par ses différents visages au fil des saisons et rythme les années qui passent.



L'arbre, élément central de la composition urbaine et des espaces publics

Bien au-delà de sa contribution évidente à l'embellissement de la cité, l'arbre est un matériau à part entière de la construction de la ville. Il entre à la fois dans le plan de composition général de la cité, participe à la silhouette urbaine, et

constitue aussi un élément important des opérations d'aménagement d'espaces publics. Ainsi, on ne peut dissocier la politique de l'arbre de la politique d'urbanisme.

Les multiples vertus de l'arbre dans la cité

Des fonctions et un impact importants pour le milieu urbain

Création de micro-climats, amélioration de la qualité de l'air, réduction de l'éblouissement et de la réflexion de la

lumière, atténuation du bruit, contrôle de l'érosion, ... L'arbre en ville est un facteur de confort supplémentaire.



Les différentes fonctions de l'arbre en ville

● climatiques

- les arbres contribuent à rafraîchir l'air, en augmentant le taux d'humidité par leur "transpiration".
- ils influencent la circulation de l'air et donc la ventilation de la ville, mais peuvent également être plantés en brise-vent.

Une bande boisée de 100 m de large entraîne une augmentation de 50 % de l'humidité atmosphérique.

● anti-pollution

- ils améliorent la qualité physico-chimique de l'air des villes en contribuant à diminuer le taux de gaz carbonique, à neutraliser les autres polluants atmosphériques (ozone, dioxyde, soufre...) et à filtrer les poussières, cendres, pollens et les aérosols.

● anti-érosion

- la ramure des arbres intercepte et ralentit la descente de l'eau de pluie vers le sol. Ses racines permettent de retenir l'eau mais aussi d'éviter les phénomènes d'érosion et donc les glissements de terrains.

● anti-bruit

- agissant faiblement sur la propagation du son, les arbres peuvent cependant efficacement participer à la diminution du bruit, s'ils sont associés à des dispositifs complets (talus, écrans anti-bruit, végétation).
- les plantations d'alignement auraient un effet contre la réverbération des bruits de la circulation automobile par les façades.

Effet d'un dispositif anti-bruit :

- 6 à 8 décibels, soit une sensation de diminution du bruit de 30 à 40 %

● anti-éblouissement

- les alignements et les massifs d'arbres permettent de diminuer la réflexion lumineuse en interceptant les rayons solaires.



L'arbre, facteur écologique

En participant à la diminution de la température ambiante, l'arbre pourrait contribuer à la diminution de l'ozone. Enfin, il participe à la réduction de

l'effet de serre causé par l'accumulation du gaz carbonique, puisqu'il absorbe celui-ci.



Économie et arbres : deux éléments très liés



Aux Etats-Unis, on estime jusqu'à 15 % la plus-value représentée par la présence d'arbres sur un terrain.

Les sites pourvus de végétation présentent plus d'attrait que les autres. La présence d'arbres joue un rôle important dans le choix d'une résidence en milieu urbain, comme dans celui d'un site d'implantation pour une entreprise. Cet impact se retrouve jusque dans les

rues commerçantes. En effet, les gens s'attardent d'avantage pour faire du shopping dans les rues bordées d'arbres et il est démontré que des abords et des stationnements plantés d'arbres renforcent l'attractivité des centres commerciaux.

L'arbre, plus-value économique

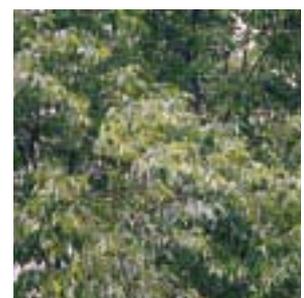
- la valeur foncière des terrains et maisons situés dans un environnement arboré augmente. Leur vente est facilitée car ces sites sont recherchés.
- pour une commune disposant d'espaces boisés ou végétalisés, les bénéfices d'image sont certains. Les arbres peuvent aussi participer à la constitution d'une identité, par exemple

les conifères de collection des grands parcs à Ecully.

- un environnement de qualité est un critère favorable pour le développement des sites économiques et des technopôles. Il a des répercussions certaines sur l'image des entreprises qui s'y implantent.

Un arbre arrivé à maturité a un potentiel de refroidissement qui équivaut quotidiennement à la production de 5 climatiseurs fonctionnant pendant 20 heures.

Les arbres peuvent engendrer des économies d'énergie grâce à la création de micro-climats. Des arbres feuillus judicieusement plantés peuvent intercepter jusqu'à 90 % des rayons solaires en été ; en hiver, dépourvus de feuillage, ils permettent la pénétration du soleil dans les maisons et peuvent dévier les vents glaciaux, atténuant ainsi les besoins en chauffage.



L'arbre et les économies d'énergie



2 Un état des lieux préoccupant



Une ville très nature !

60 000 arbres d'alignements
en 2000 = 600 ha = 5 fois le
Parc de la Tête d'Or

200 espèces et variétés en
alignement

75 % des arbres de Lyon et
39 % des arbres
du Grand Lyon sont
des platanes

13 % des érables, 9 % des
tilleuls, 4 % des robiniers, et
4 % des cerisiers.

3325 arbres plantés en 1999
(1869 nouveaux + 1456 en
renouvellement)

État des arbres du Grand Lyon

- bon : 38 %
- moyen : 38 %
- mauvais : 24 %

Un constat préoccupant

- la moitié des arbres que
l'on remplace actuellement
a moins de 30 ans.
- longtemps les arbres ont
été plantés dans
1 m³ de terre, alors que
20 m³ étaient utilisés au
siècle dernier.
- budget "taille" du Grand
Lyon : 12 millions de francs
par an

Un patrimoine arboricole considérable

On dénombre, en 2000, plus de 60 000 arbres sur le domaine de la voirie du Grand Lyon, soit une augmentation de 20 % depuis 1990. Un chiffre considérable au regard de beaucoup d'autres villes françaises, mais qui ne doit cependant pas faire oublier qu'il n'est pas jugé suffisant. Si la variété des plantations présente la richesse d'une collection, en proportion, le patrimoine reste mono-spécifique : cinq essences constituent 75 % du patrimoine. Si la diversification a commencé il y a

plusieurs années déjà (platanes passant de 52 à 38 % entre 93 et 99, micocouliers de 1,8 à 3,5 % frênes de 0,3 à 3 % sophoras de 0,5 à 2,3 %), l'effort reste à poursuivre.

En outre, la demande de la population pour davantage de nature ne concerne pas seulement les arbres d'alignement, mais aussi les grands parcs et l'on déplore notamment la rareté d'espaces vastes propices à la promenade, aux loisirs et aux jeux en famille...

Un état sanitaire inégal

L'inventaire réalisé en 1992 et 1993 a mis en évidence la fragilité de ce patrimoine. Il connaît en particulier de graves problèmes de vieillissement et de dépérissement. Cette situation est à rapprocher du contexte historique des plantations (une grande majorité d'arbres a été plantée il y a près de 150 ans) et de la qualité d'insertion médiocre des arbres dans le tissu urbain due à la dégradation progressive des conditions de plantations au cours du XXe siècle.

En effet, en raison de sa date de plantation, une part importante du patrimoine arboré est composée d'arbres atteignant leur limite de longévité. Les premières générations de plantations massives du milieu du XIXe, arrivent à terme. Un quart des arbres actuellement plantés sur le domaine public devra être



remplacé dans les vingt prochaines années.

A ces facteurs dominants, il faut ajouter des situations particulières, liées à l'activité humaine, comme les effets de la circulation automobile (tassement des sols, chocs de véhicules), les travaux et le cas spécifique des marchés de plein air.

Cette situation globale impose donc un effort de renouvellement entraînant des coûts nouveaux et récurrents pour la collectivité.



Un peu d'histoire :

*l'arbre à Lyon du Moyen Age
au XIXe siècle*



- Jusqu'au XVIIe siècle, les arbres que l'on trouve à Lyon sont surtout des fruitiers dans les jardins privés et des tiges médicinales.
- la place Bellecour était à l'origine (début du XVIIe siècle) un jeu de mail planté de 300 tilleuls en quinconce, remplacés en 1740 par une seconde génération d'arbres.
- la première plantation d'alignement connue à Lyon date du milieu du XVIIIe. Elle était située dans le quartier des Brotteaux et probablement composée de peupliers ou de saules.
- Les premières grandes percées de voies remontent à la période 1820-1845 et sont plantées de peupliers.
- En 1840-1860, les platanes font leur apparition sur les quais de Saône. Ils investissent ensuite le cours de Verdun et les quais du Rhône.
- Lyon a connu ses grandes périodes de plantations à l'époque haussmannienne. Le Préfet Vaisse, avec l'aide de son ingénieur Gustave Bonnet, crée de grandes percées dans la ville dont les plus larges sont plantées. Les avenues construites ensuite sont végétalisées au fur et à mesure.
- En 1850, les tilleuls de la place Bellecour sont remplacés par des marronniers d'Inde ; les trois autres côtés de la place sont bordés d'une double rangée de platanes.
- De 1856 à 1860, Denis Bühler réalise le Parc de la Tête d'Or.
- En 1866, les remparts de la Croix-Rousse laissent la place à un large boulevard bordé de quatre lignes de platanes, soit 930 arbres constituant le plus grand alignement de Lyon

L'arbre dans la ville contemporaine : " je t'aime moi non plus "

Après l'engouement du XIXe siècle - la majorité de nos beaux spécimens actuels date de cette époque -, l'arbre en ville a connu bien des déboires : les guerres ont été suivies d'une période de reconstruction qui a privilégié le patrimoine bâti et raréfié la présence du végétal dans les nouveaux quartiers.

Dans les années 60, beaucoup d'arbres ont été plantés, mais principalement des sujets à croissance rapide, à l'espérance de vie relativement courte, que l'on voit donc périr aujourd'hui, seulement âgés de 20 à 40 ans. Cette situation a perduré jusqu'au milieu des années 70. Il faut attendre la planification urbaine pour assister à un mouvement de plantations massives en accompagnement de la voirie et à l'intérieur des lotissements. Mais si le désir d'arbres en ville est à nouveau bien présent, les spécialistes ont disparu, les techniques ont été oubliées et les projets d'urbanisme ont souvent entraîné pour leur réalisation, la destruction de plantations. Ce qui explique que pour les plantations remontant à cette période se pose déjà le problème du renouvellement.

Dans les années 80, la décentralisation scelle les retrouvailles de l'arbre et de la cité. La réhabilitation des centres-villes s'accompagne d'importantes plantations d'arbres.



Un phénomène que ne démentissent pas les années 90. Mais, le réflexe quantitatif a souvent occulté le qualitatif : le développement des arbres n'a pas été pris en considération, l'espace urbain s'est modifié, il a vu l'introduction des réseaux, qui rivalisent avec les racines des arbres et empiètent sur leur espace vital, et la multiplication des agressions, notamment celles liées à la prédominance de la circulation automobile. Sans parler des tailles abusives. En résumé, les fonctionnalités urbaines ont pris le pas sur les considérations végétales, au détriment de l'arbre.



De la politique de l'arbre à la charte de l'arbre



Compétence partagée entre le Grand Lyon et les communes*, la politique du paysage urbain est au cœur des préoccupations de nombreux acteurs de la ville. En 1991, le Grand Lyon décide, en cohérence avec la politique d'écologie urbaine, de développer le patrimoine arboré de l'agglomération, d'organiser une gestion cohérente des plantations des 55 communes et de définir les orientations stratégiques de la politique de l'arbre.

Les premières réponses apportées furent d'abord d'ordre quantitatif (plus de 10 000 nouveaux arbres plantés en 5 ans et 5000 arbres renouvelés). Un important travail d'inventaire, de connaissance et d'analyse du patrimoine arboré, ainsi que de nombreuses actions pédagogiques ont également été conduits.

La réflexion et l'action en la matière se prolongent et se concrétisent aujourd'hui par l'élaboration d'une Charte. Elle a pour ambition, en capitalisant sur les nombreuses expériences et expérimentations menées depuis plus de 8 ans, de définir des objectifs politiques et techniques clairs à partir d'une analyse approfondie de la situation actuelle afin d'assurer des plantations durables, et de répondre pleinement aux attentes du public.

Vivante et destinée à s'inscrire dans la durée, la Charte sera naturellement amenée à s'enrichir et à se renouveler pour proposer une culture botanique, écologique et paysagère toujours plus approfondie.

Elle confirme également le pôle de compétence lyonnais en arboriculture urbaine, tel qu'il se structure déjà autour du programme SCIENCIL. En effet, définir la place que l'on souhaite pour l'arbre dans la ville du XXI^e siècle requiert d'importants efforts de recherche-développement, afin de donner à chaque arbre le meilleur environnement pour son développement.

** la Communauté urbaine est en charge de la voirie et des arbres d'alignement des rues et des places ; les communes conservent la gestion des espaces verts*

Les objectifs poursuivis



Le Grand Lyon se trouve confronté à plusieurs situations et facteurs à prendre en compte concernant son patrimoine arboré :

- La forte demande émanant de la population de pouvoir vivre la nature en ville.
- La convergence de deux situations historique et technique conduisant, pour la première fois dans l'histoire des villes, et à cette échelle, au renouvellement simultané de plusieurs générations d'arbres.

- L'importance de la population d'arbres du Grand Lyon mais aussi les problèmes qui les caractérisent (vieillesse, mortalité de plus en plus précoce, monoculture).
- Le besoin pour la collectivité de rationaliser les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement.
- La conception et l'évolution de la ville : la nécessité de lutter contre l'exode des urbains, d'appréhender de façon à la fois plus globale et plus durable la ville et de réfléchir sur le cadre de vie.

Face à ces constats, il est essentiel de choisir et de redéfinir la place que l'on souhaite accorder à l'arbre dans la ville. Cette problématique s'inscrit dans une réflexion prospective et dans une approche du thème de l'arbre transversale à tous les autres domaines de l'aménagement urbain.



A cette fin, la Charte doit être un véritable acte d'engagement de

la collectivité pour une prise en compte sur le long terme de l'arbre dans la cité. Elle doit aider à comprendre l'attente sociale, formaliser les grands principes paysagers susceptibles de garantir un avenir durable et économique aux arbres du Grand Lyon, et enfin proposer des orientations stratégiques communes à tous les intervenants participant à l'amélioration du paysage urbain, et les traduire en actions politiques et techniques.

Le public ciblé

Avec son ambition de connaissances et de valeurs partagées, la Charte de l'arbre du Grand Lyon doit jouer un rôle fédérateur et permettre la mise en place d'un partenariat solide entre tous les acteurs du paysage de l'agglomération lyonnaise, qu'ils soient institutionnels ou professionnels.



Elle peut aider les communes et le Département du Rhône, ainsi que toute autre institution jouant un rôle paysager, à exercer de manière plus efficace

et cohérente leurs responsabilités en la matière.

Elle assure aux architectes-paysagistes, pépiniéristes, et entreprises d'espaces verts, la volonté du Grand Lyon de prendre en compte et de développer de façon durable et qualitative la question du paysage.

Elle accompagne les industriels et les promoteurs pour les aider à intégrer la réflexion environnementale comme élément valorisant de leur projet.

Enfin, elle a pour objectif de faire connaître les différents besoins de l'arbre au grand public et de le sensibiliser à son rôle dans la ville.



La Charte, mode d'emploi

Définir des grands principes et un plan d'actions

A partir de la connaissance des besoins de l'arbre et au regard des particularismes de notre agglomération, cinq principes stratégiques en matière de plantations d'arbres d'alignement ont été définis : la dynamique du paysage, la diversité, la permanence, la durée, l'économie. Ces grands principes ont ensuite été traduits et déclinés en actions pour que l'arbre trouve sa place dans nos villes.

On peut les regrouper sous les thématiques suivantes :

- Protéger l'arbre en ville.
- Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération.
- Sensibiliser et informer le public.

S'engager pour une action dans la durée

Une telle stratégie ne sera pertinente et efficace qu'à condition, qu'en plus de la

clarté des objectifs définis, plusieurs facteurs aient, dès l'amont de la démarche, été prévus. Tout d'abord, cette stratégie sera adossée à des moyens suffisants et identifiés spécifiquement. D'autre part, elle concernera et s'appliquera à tous les acteurs de l'aménagement urbain et suppose donc la mise en œuvre d'un partenariat élargi. Enfin, les modalités de suivi des engagements seront également, dès le départ, définies et intégrées par tous, et les outils de contrôle et d'évaluation technique comme politique élaborés.

Une réflexion en liaison étroite avec la politique d'agglomération



La problématique de l'arbre dans la cité s'inscrit de façon transversale dans les différents domaines de la stratégie du Grand Lyon. Si l'écologie urbaine et le respect de l'environnement constituent la quatrième priorité du Plan de Mandat, ils se révèlent aussi présents dans toutes les grandes orientations et les actions de la politique communautaire. Ainsi la gestion durable de l'un des paramètres qui contribuent à faire la ville et la vie urbaine (le patrimoine arboré) devient un enjeu aux multiples résonances.

L'arbre, en constituant la première manifestation évidente de l'environnement en ville et la première composante de l'écosystème urbain, est incontestablement le symbole de l'écologie urbaine et cristallise les représentations de la nature en ville. Élément de proximité naturelle, son appropriation par les habitants en fait un enjeu dans la gestion quotidienne de la ville.

La qualité du paysage urbain fait partie intégrante de l'urbanisme. Le développement et le renouvellement des planta-

tions urbaines comme l'aménagement des espaces publics permettent d'améliorer la qualité de vie. Ils participent à l'attractivité du cadre de vie et au maintien de la fonction résidentielle en centre-ville.

Une politique de l'arbre en ville constitue également une façon d'accompagner qualitativement et de consolider le développement économique de l'agglomération : la logique d'image et la présence d'un environnement agréable à vivre confèrent une valeur accrue aux terrains urbains. La recherche d'une identité "nature" pour l'agglomération, en incitant à l'investissement, favorise l'implantation d'entreprises et notamment d'activités à valeur ajoutée.

Enfin, la dimension végétale est présente jusque dans la politique des déplacements urbains qui, en réduisant l'emprise des chaussées, limite la prédominance de l'automobile et redonne leur place aux piétons et aux arbres, par exemple en réinventant les grandes promenades urbaines.



De la sauvegarde du cadre de vie local à celle de l'écosystème-terre



Parmi les enjeux de préservation de l'environnement, l'impératif du développement durable se traduit par la nécessité d'envisager conjointement les réalités environnementales, sociales et économiques afin de trouver un équilibre dynamique entre les trois éléments.

Les grands équilibres écologiques dépendent de l'activité de la planète et la problématique de l'environnement est directement liée à la vie humaine. La prise de conscience de ces deux phénomènes a conduit à la conclusion suivante : la nature doit être préservée pour elle-même mais aussi pour assurer la survie et la qualité de vie des hommes d'aujourd'hui et de demain.

Face au développement et à "l'artificialisation" croissante du milieu urbain, l'environnement est de plus en plus menacé aussi bien au niveau du cadre de vie local que des grands équilibres mondiaux. Quelles attitudes adopter, quelles actions mettre en œuvre pour construire un environnement de qualité ?

De la même façon que les effets globaux ont des causes locales (répercussions régionales de la pollution atmo-

sphérique générée par l'agglomération, impact de l'accumulation de pollutions locales sur l'effet de serre et la destruction de la couche d'ozone ...), les problèmes internationaux trouvent souvent des solutions locales. Pour ne citer que quelques exemples significatifs, la restauration du patrimoine végétal a des incidences sur la baisse de la pollution atmosphérique, la limitation du

ruisellement et contribue à la biodiversité. D'autre part, la maîtrise de l'écologie urbaine compte parmi les moteurs du développement économique de par l'image que véhicule un environnement agréable.

On le voit, il faut poursuivre les efforts pour redonner au végétal sa place dans la ville. L'arbre peut constituer un des premiers exemples de développement durable. A ce titre la Charte de l'arbre rejoint le travail de

démarche prospective du Grand Lyon. Il représente l'une des premières mises en application concrètes des principes énoncés par Millénaire 3 en matière d'environnement, permettant de passer du concept à l'action.





Cinq principes pour créer et gérer le paysage urbain d'aujourd'hui et de demain

Afin de traduire la philosophie de la Charte de l'arbre et lui donner une réalité lors de l'élaboration des aménagements, cinq grands principes ont été définis. Ils ont pour objectifs de fournir un cadre aux conceptions des futures plantations et d'orienter l'intégration de l'arbre dans les projets urbains.

La dynamique du paysage

La diversité

La permanence

La durée

L'économie

La dynamique du paysage : intégrer une perpétuelle évolution



Place Jean Macé au début du XX^e siècle

Entre le moment de leur plantation et leur aspect à l'âge adulte, les arbres évoluent, modifiant sensiblement le paysage urbain, qui de ce fait n'est jamais figé. Prenons en compte et respectons cette dynamique du paysage.

La dynamique du paysage doit permettre d'adapter la plantation ou le choix de l'essence, en fonction du lieu (alignement, place...) et de l'ambiance souhaitée. Pour en finir avec les alignements trop denses, il convient de planter les arbres à un intervalle suffisant en prévision de leurs potentialités de développement.

Parce que l'arbre est vivant et qu'il se développe sur une longue période, le paysage est en perpétuelle évolution dans l'espace et dans le temps. C'est la réalité exprimée par la notion de dynamique du paysage.

Cette dimension doit impérativement être prise en compte dès la conception du projet d'aménagement paysager afin de garantir, d'une part, une forme et une ambiance harmonieuse du paysage au fil du temps, et d'autre part de limiter les surcoûts d'entretien qui pourraient découler d'une mauvaise appréhension de cette dynamique.

Aligner les arbres isolés en respectant une faible densité

Les plantations de voirie souffrent souvent d'une densité excessive. En effet, plantés à intervalle trop faible, les arbres, en poussant, sont amenés à se rejoindre, créant une véritable barrière verte qui entrave leur développement en introduisant une gêne pour les riverains en obstruant la vue et en les privant de lumière. Cette situation, omniprésente dans la ville, est malheureusement culturellement admise.

Afin de trouver l'espacement idéal pour que les arbres ne se gênent pas, deux solutions divisent les spécialistes depuis plus de 200 ans :

- planter les arbres de manière dense et ainsi privilégier l'aspect visuel immédiat de la plantation, puis réaliser des éclaircies au fur et mesure de leur croissance.

Cette solution retenue jusqu'à présent, nous a conduit à la situation actuelle ;

- respecter une interdistance prenant en compte le développement ultérieur de la couronne.



Place Jean Macé aujourd'hui





Cette solution semble la plus raisonnable : elle évite à la fois les traumatismes psychologiques entraînés par l'abattage d'arbres sains et les surcoûts économiques engendrés. Elle se substitue par ailleurs aux tailles sévères à la

fois nuisibles, inesthétiques et coûteuses. Cette réduction de la densité des alignements ne s'applique, bien entendu, qu'aux plantations d'arbres structurant la ville et non à l'ensemble des espaces verts.



Privilégier la notion d'ampleur pour des paysages dégagés, dédiés à la promenade

Le paysage urbain est une construction, une succession de vides et de pleins. Trop souvent, on raisonne l'aménagement comme une œuvre de remplissage. Le vide devient alors une richesse du fait de sa rareté.

Trop souvent absents de nos villes, les espaces vastes et majestueux sont pourtant essentiels à la richesse des paysages urbains. Ils sont particulièrement demandés par les habitants, pour lesquels ils représentent des lieux appréciés de promenade, mais également des espaces de respiration dans une ville souvent très dense.

Un paysage ample est un espace aux dimensions généreuses, où les arbres poussent librement et développent leurs formes naturelles. Peu dense, il ménage des vides prévus dès la conception du projet, bénéficie d'une dimen-

sion de profondeur et de vues dégagées. Au cours du temps, des éclaircies sont réalisées afin de maintenir cette ampleur, que la croissance des arbres aura tendance à supprimer.



Inscrire la dynamique du paysage dans la durée

Prendre en compte la dynamique du paysage nécessite, dès le projet initial

d'urbanisme végétal, de choisir et d'agencer de façon pertinente les végétaux, mais aussi de programmer dans le temps les interventions nécessaires en matière d'entretien, ainsi que le renouvellement des arbres trop âgés ou morts. Il conviendra ensuite de procéder aux actions nécessaires de façon soutenue sur le long terme, si l'on veut préserver la qualité du paysage et respecter sa dynamique.

Il faut intégrer la notion d'évolution des végétaux dans l'espace et dans le temps, dès la conception des projets et prévoir les opérations d'entretien qui accompagneront le projet sur 10 ou 20 ans.



La diversité, un enjeu esthétique, écologique et culturel

Les arbres sont agréables à nos sens, mais aussi indispensables à l'équilibre environnemental. Plus ils seront variés, mieux la ville et ses habitants se porteront. Jouons la carte de la diversité et poursuivons les efforts de diversification des essences !

Les 200 espèces et variétés d'arbres susceptibles d'être employées en alignement dans la région Lyonnaise sont autant de sources de plaisirs et d'opportunités pour enrichir les paysages urbains en volumes, en structures, en transparences, en matières et en couleurs. La diversité végétale est aussi à l'origine de la richesse écologique des milieux et de l'enrichissement culturel et botanique des citoyens.



Les arbres d'alignement : une palette riche et diversifiée

Ils peuvent être d'origine locale : chênes, hêtres, tilleuls, ormes, érables..., exotiques comme les arbres venus d'Amérique ou d'Asie qui trouvent chez nous des sols, des climats et des conditions comparables à ceux de leur milieu d'origine ; ou encore créés, notamment par hybridation ou sélection.

Les arbres, éléments de culture commune

Diversifier les plantations en ville permet aux citoyens de mieux connaître de nombreuses espèces d'arbres, mais aussi de mieux les admirer et les respecter. Accompagnée par une politique de communication spécifique, les plantations puis les événements de leur vie (éclaircies, arrachages, renouvellement) deviennent des éléments consensuels d'une culture urbaine de l'arbre, partagée par tous.



Savoir exploiter la valeur ajoutée paysagère des arbres

L'arbre n'est pas que verdure. Les fleurs, les odeurs, les fruits, les écorces, les nuances du feuillage, sa luminosité, la forme des feuilles, la silhouette des arbres, la qualité de leur ombre, ou encore la variété des couleurs en fonction des espèces et des saisons, la persistance et la manière de conduire l'espèce par des tailles architecturées ou en port libre,... les composantes de la valeur ajoutée ornementale, combinées dans la même espèce ou entre espèces différentes, sont matière à des multiples compositions. Si dans les parcs et jardins, les espèces

peuvent être associées localement, dans la tradition française, on préfère généralement aligner des arbres d'une seule essence, afin de donner à l'alignement une vocation structurante et homogénéisante du tissu urbain. Cependant, on peut aligner des dizaines d'espèces différentes sur différentes voiries et ainsi, utiliser au mieux la palette végétale pour que la valeur ajoutée paysagère s'intègre dans une réflexion globale d'urbanisme végétal.





Le choix d'un arbre fait en fonction de l'espace disponible est le garant d'un développement libre, sans contrainte pour les riverains ni pour le budget de la collectivité. Mettons en pratique la règle du "bon arbre au bon endroit" dans les projets d'aménagement.



La diversité obligatoire :

la règle des 10 %

Le Grand Lyon a adopté comme règle, qu'à terme, aucune espèce actuelle ou nouvelle ne dépasse 10 % du total des plantations. Entre 1992 et 1998, le pourcentage de platanes dans le Grand Lyon est passé de 52 à 39 %. Une diminution obtenue à la fois par la disparition de platanes déperissants et par la décision de ne plus en planter de nouveaux, donc

La diversité est la seule réponse efficace, économique et durable à tous les problèmes de pathologie végétale, pour toutes les espèces et dans tous les milieux.

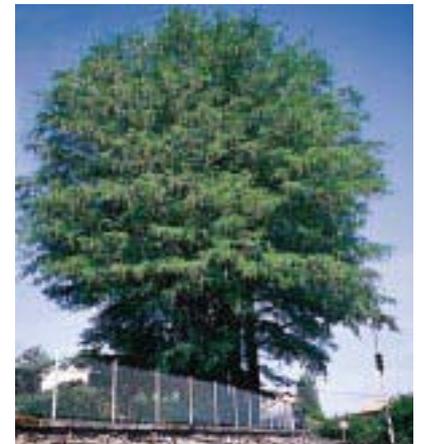
Choisir le bon arbre au bon endroit

Une place pour chaque arbre et chaque arbre à sa place, voilà le principe qui doit orienter chaque projet paysager. Dans le contexte d'espace disponible limité pour d'éventuelles plantations, la diversité des

espèces représente un avantage indéniable. Elle va permettre de trouver celle dont le développement sera adapté au lieu, rendant de ce fait les tailles inutiles ou très peu fréquentes.

Une barrière préventive contre le risque épidémiologique

Comme tous les êtres vivants, les arbres peuvent être malades ou devenir la proie de parasites. Certaines de ces maladies ont un caractère épidémique et se propagent très vite, par des moyens divers (vent, insectes, oiseaux, contact direct,...). La plupart sont spécifiques, ce qui signifie qu'elles n'attaquent qu'une seule espèce. C'est pourquoi la concentration d'arbres d'une même espèce sur un même lieu favorise l'explosion des épidémies. A contrario, les milieux naturels équilibrés grâce à la diversité résistent mieux.



de diversifier systématiquement toutes les nouvelles plantations. Au cas où une maladie épidémique foudroyante surviendrait, seuls 10 % des arbres seraient alors potentiellement atteints. Ceci permettrait de gérer la crise avec un impact paysager, technique et financier plus limité.

Le cas particulier du platane

L'engouement pour le platane, de 1830-40 à nos jours, a créé une situation de monoculture à Lyon, comme dans beau-

coup de grandes villes de France. La multiplication facile de l'essence, sa plasticité écologique et architecturale, ainsi que sa croissance rapide expliquent ce choix. Cette concentration a favorisé le développement de plusieurs maladies plus ou moins graves, dont le chancre coloré. Incurable, il est apparu à Lyon en 1992, et son traitement par éradication systématique des sujets atteints est rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

La diversité raisonnée

En dépit de ses bénéfices certains en terme d'esthétique, de bon développement et de prévention des maladies, l'enrichissement de la palette végétale doit être soumis à réflexion. Il faut en effet prévenir toute exagération qui conduirait à une perte des identités locales, en encourageant, par exemple,

des études à des échelles macroscopiques, comme le plan de végétalisation de Lyon et les plans verts communaux. Il convient enfin de suivre les comportements, les caractéristiques de développement et de gestion des nouvelles essences introduites sur le territoire du Grand Lyon.



Lors de la présentation des projets par les concepteurs, modéliser l'évolution des aménagements au fil des saisons met en évidence l'animation du paysage tout au long de l'année.

La permanence, pour un paysage attrayant tout au long de l'année

Parce que la ville vit au rythme des saisons, le paysage doit conserver une valeur esthétique permanente. Ceci suppose une meilleure prise en compte de l'évolution des végétaux au fil des saisons, afin d'apporter une valeur paysagère supplémentaire aux différentes facettes de la ville durant l'année.

La persistance au service de la permanence

En ce qui concerne les plantations d'alignement, Lyon a hérité d'une tradition du non-persistant, associée à une prédominance du platane, expliquant le fait que nos paysages ne trouvent leur épanouissement complet qu'en été. Or l'introduction des végétaux persistants apporte un minimum de verdure, y

compris en hiver, qu'il s'agisse d'espèces feuillues ou de résineux. Cependant, ils sont à réserver soit à des utilisations ponctuelles ou en bosquet, soit sur des alignements qui ne créeront pas de barrière occultant la vue des riverains.

Les espèces feuillues persistantes adaptées à nos climats

- le magnolia, à l'immense intérêt paysager ;
- la famille des chênes : le chêne vert, résistant au froid et appréciant les sols calcaires, le chêne de Turner, qui étale toute l'année ses grandes feuilles lobées, et une vingtaine d'autres existant en pépinières de multiplication.

Les résineux propices aux alignements

- les cyprès, les calocèdres, les thuyas, les pins...
- les cèdres, lorsque le volume disponible est vaste.

Un contrat de culture pour les chênes

En raison du potentiel exceptionnel qu'ils représentent pour nos paysages, le Grand Lyon a mis en place des contrats de culture en pépinières, de chênes persistants. Après l'an 2000, plusieurs variétés seront disponibles pour les plantations d'alignement.



Des apports au delà de la persistance du feuillage



Floraisons printanières, couleurs du feuillage en été et en automne, écorces et fructifications, dont certaines subsistent une partie de l'hiver, sont autant de caractéristiques qui marquent les saisons et les paysages. De la même façon, les silhouettes hivernales diffèrent d'une espèce à l'autre et participent ainsi à l'esthétique et à la structuration du paysage urbain.

Les arbres à feuilles caduques : prolonger la durée de végétation

Utiliser la diversité des essences pour composer un paysage qui conserve une valeur esthétique à chaque saison.

Les élagages doux et peu fréquents laissent en place une grande majorité des rameaux, des feuilles et des bourgeons. L'éclosion des feuilles se fait donc à date normale, en général en avril. Une

bonne qualité de plantations et le choix d'espacements adaptés entre les arbres permettent l'épanouissement de sujets vigoureux, gardant tardivement leurs feuilles en automne.

La gestion démographique pour une permanence à long terme

Dans le Grand Lyon, 1000 arbres dépérissants sont en moyenne remplacés chaque année.

Il faut poursuivre à long terme l'effort visant à obtenir un bon équilibre démographique du patrimoine arboré et avoir des budgets et des compétences constantes pour la gestion des arbres.

En raison de la croissance plus ou moins rapide de tous les végétaux, de leur espérance de vie variable, des accidents, des maladies et de la mort naturelle des arbres, le paysage change constamment. Pour qu'il demeure permanent, alors que chaque sujet qui le compose ne l'est pas, il doit être géré de manière collective, démographique et prospective.

Les naissances et les jeunes plantations doivent compenser les décès. Il faut donc planter et arracher tous les ans et prévoir ce



nécessaire renouvellement sur le long terme. Cette démarche nécessite une constance des moyens et des compétences.





En 1996, 48 % des 1000 arbres renouvelés dans le Grand Lyon étaient âgés de moins de 30 ans et seuls 8 % étaient centenaires.

Faire que la durée de vie des arbres en ville se rapproche de leur durée de vie potentielle est un objectif essentiel pour garantir un développement durable.

La croissance des jeunes arbres peut dépasser 50 cm à un mètre par an sous climat lyonnais. Libre et non taillé, un arbre d'une vingtaine d'année peut former dans le paysage une masse végétale dont l'échelle est équivalente à celle d'un arbre adulte. Sans compter le charme du jeune arbre avec sa fraîcheur, sa fragilité, son caractère juvénile.

La durée : faire du temps un allié

L'espérance de vie des arbres en ville est généralement plus faible que celle qu'ils auraient dans leur environnement optimal. De plus de 200 ans dans le milieu naturel, elle dépasse rarement 100 ans pour les arbres les plus âgés et se situe en moyenne à 50 ans. Une situation due en partie

aux mauvaises conditions de plantation au cours des deux siècles passés et aux agressions toujours plus importantes subies par les arbres. Pourtant, ce n'est pas une fatalité, si l'homme prend en considération les facteurs nécessaires à la vie de l'arbre en ville.

Prolonger la durée de vie : "planter moins mais planter bien"

Afin d'augmenter le temps de retour sur investissement et donc d'en diminuer le coût, l'objectif est de prolonger au maximum la durée de vie des arbres en ville, dans de bonnes conditions de santé et de qualité paysagère.

Pour y parvenir, certaines conditions doivent être réunies dès le départ :

- une densité adaptée à l'espèce et au lieu ;

- un espace aérien adapté à l'espèce dans l'optique de réduire les interventions de taille ;
- un espace souterrain suffisant en quantité et en qualité ;
- un programme de taille réduit pour accompagner le développement naturel des arbres ;
- une protection contre les agressions, chocs, pollutions du sol.

Résister à la tentation d'accélérer le temps lors de jeunes plantations

Face à la légitime demande de verdure des citoyens, on assiste souvent à la transplantation de sujets âgés, à des plantations trop denses ou à la promesse immédiate d'arbres semblant adultes.

Ces pratiques sont coûteuses et peu pertinentes à moyen et long termes : plus chers à l'achat et supportant souvent mal la transplantation, les arbres

plantés très grands diminuent la durée de vie des alignements qu'ils constituent.

Cette situation se justifie d'ailleurs d'autant moins que les jeunes arbres bien plantés et entretenus occupent rapidement l'espace qui leur est assigné, et qu'ils possèdent dans leur motte de livraison toutes les racines nécessaires à leur bonne reprise.



Les transplantations : des idées reçues...

Transplanter un arbre permet :

- de sauver un arbre adulte destiné à être coupé parce qu'il gênait un projet urbain ;
- de rassurer les riverains du site d'origine sur le devenir de cet arbre auquel ils s'étaient habitués, voire attachés ;
- de gagner du temps et d'offrir un paysage « tout fait » aux habitants du site d'accueil, sans attendre que les arbres poussent.

... une erreur technique et économique

- une opération coûteuse : un prix dix à cent fois plus élevé que celui de l'achat d'un jeune arbre en pépinière, et une espérance de vie écourtée car plus un arbre est âgé, moins il est réactif et possède de capacité de régénérescence ;
- une opération inutile : plusieurs millions de jeunes arbres sont disponibles en pépinières ;
- une opération risquée, avec un taux d'échec élevé : soit il meurt, soit il végète pendant des années, car la motte de transplantation ne pourra englober toutes les racines développées par l'arbre, dont une grande partie sera sectionnée.

... ou de densifier et d'encombrer l'espace

Faire primer la qualité de la plantation sur les aspects quantitatifs.

Prendre conscience que développement urbain et croissance des arbres ont les mêmes exigences de durée.

La végétalisation dense de l'espace est une autre forme d'erreur répandue lorsqu'il s'agit de donner dès l'origine d'un projet de paysage, l'impression d'achèvement. Les écartements trop faibles du départ génèrent ensuite le développement naturel des arbres et entraîneront des frais d'éclaircies ou de taille.

Cependant, pour obtenir une végétalisation plus soutenue, une plantation dense avec alternance d'un végétal à cycle long et d'un végétal à cycle court peut être envisagée. Ainsi l'éclaircie de l'espèce intercalaire coïncide avec la fin de son cycle naturel.



La communication comme clé pour lever les blocages psychologiques

C'est incontestable, un abattage est toujours un déchirement. C'est pourquoi, il est essentiel de l'expliquer, de le dédramatiser sans pour autant le banaliser. Dans le même temps, il est important de développer un capital sympathie vis-à-vis des jeunes planta-

tions, en mettant en avant leurs avantages et leurs qualités.

Ainsi, il est impératif de mieux communiquer afin d'améliorer la prise en compte de l'importance du facteur temps dans la problématique de l'arbre.





Mettre en application les quatre premiers principes paysagers, afin de satisfaire aux objectifs du principe d'économie.

Rationaliser la logique et la qualité des plantations.

Il est tout à fait normal d'avoir des paysages juvéniles. Ils sont la condition pour obtenir un jour des paysages adultes.

L'économie, au centre des exigences pour la maîtrise des dépenses publiques

Planter, gérer et entretenir mieux, pour moins cher, s'inscrit dans la problématique générale des dépenses publiques et est donc un objectif pour la gestion du paysage urbain. Le principe d'économie est fortement cohérent avec les quatre autres grands principes, dont il est par ailleurs la conséquence.

Un paysage suivi dans sa dynamique, diversifié et donc résistant aux maladies, permanent, c'est-à-dire renouvelé régulièrement, durable pour s'amortir sur le long terme, est de fait, un paysage économique en investissement comme en fonctionnement.

Planter à bonne densité

Le constat est d'une logique implacable : planter un arbre tous les 12 mètres revient deux fois moins cher que de le faire tous les 6 mètres. Ainsi, à budget d'investissement constant, le choix de la

bonne densité permet de financer deux fois plus de projets et de satisfaire deux fois plus de riverains, tout en garantissant aux secteurs économiques concernés le même volume d'affaires.

Planter des arbres de taille moyenne

Nettement moins chers que les gros, les arbres de taille standard poussent plus rapidement que leur aînés. En deux ou trois ans, la différence de dimension peut être gommée. L'argent public est donc investi de manière plus économique dans les arbres de taille moyenne, pour une efficacité paysagère équivalente.



Planter en fonction de l'espace disponible

Parce que leurs dimensions et leurs formes sont très différentes, planter le bon arbre en fonction de l'espace disponible, revient à réduire fortement les

frais de gestion et en particulier le coût des élagages. Parfois même, il faut savoir ne pas planter du tout.



Planter bien pour prolonger l'espérance de vie

L'investissement représenté par la plantation d'un arbre doit s'amortir sur la plus longue durée possible. La qualité du jeune végétal, comme celle du sol reconstitué dans lequel il va être

implanté doivent répondre à cet objectif, tout comme les soins intensifs dispensés les deux ou trois premières années.

Rendre moins dense, éclaircir les alignements anciens

Il faut adapter la densité de plantation au volume final des arbres, selon l'espèce. Partout où cette règle n'a pas

été respectée, dédoubler l'alignement devient souvent une nécessité.

Réduire de façon importante les coûts d'entretien courant

En diminuant la fréquence et le coût des tailles, on parviendra à baisser de manière significative les charges

d'entretien de la plantation urbaine, dans lesquelles les tailles représentent plus de 70 % actuellement.



Les actions présentées dans ce cahier sont soit en cours, soit en projet. Ces dernières apparaissent sous la dénomination « action nouvelle ». Chacune répond à un ou plusieurs des cinq grands principes édictés par la Charte de l'arbre du Grand Lyon.

Cinq principes



La dynamique du paysage



La durée



La permanence



La diversité



L'économie

Elles correspondent également à un objectif précis de mise en œuvre, indiqué sur chaque fiche :

- Protéger l'arbre en ville
- Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération
- Informer et sensibiliser le public



Améliorer la connaissance du patrimoine arboré communautaire

Objectif :

Protéger l'arbre en ville

Contenu :

Pour protéger, il faut d'abord connaître. C'est pourquoi le Grand Lyon a réalisé en 1992 et 1993 un recensement de son patrimoine arboré. Ce patrimoine, conformément aux répartitions des compétences entre collectivités, est constitué des arbres situés sur le domaine public communautaire (voiries, places, quais, promenades...). Aujourd'hui, une mise à jour et un approfondissement de cette connaissance s'avèrent indispensables en vue :

- d'améliorer la programmation des opérations d'entretien ;
- de procéder au renouvellement ;
- de communiquer en direction de la population. Enfin, ces informations sont également indispensables pour minimiser les risques d'accident liés au dépérissement et au vieillissement du patrimoine arboré.

Cette action se décompose en :

- la modernisation de l'application cartographique DRYADE dans le cadre du projet SUR 2001 ;
- la mise à jour de l'inventaire des arbres communautaires ;
- la réalisation d'un programme pluriannuel d'expertise des arbres à risques.

Partenaires :

- bureaux d'études d'ingénierie du paysage ;
- service informatique du Grand Lyon ;
- communes.

Pilote :

Direction de la voirie - Unité Arbres et Paysages



Mettre en valeur tous les arbres remarquables de l'agglomération

Objectif :

Protéger l'arbre en ville

Contenu :

Certains arbres, de par leur âge, leur rareté botanique, leur forme ou leur situation, acquièrent une véritable valeur patrimoniale. Les arbres, qui peuvent être situés sur des terrains publics ou privés, doivent être protégés et mieux mis en valeur. Il est proposé :

- de recenser les arbres remarquables situés sur le territoire du Grand Lyon (fiche descriptive, carte de localisation) ;
- d'évaluer leurs besoins en terme d'entretien ;
- d'envisager leur mise en valeur.

Partenaires :

- communes ;
- associations ;
- grand public ;
- écoles ;
- Agence d'urbanisme (POS).

Pilote :

Urbanisme appliqué ou Mission écologie urbaine



Arbres et chantiers : des formations pour sensibiliser les acteurs de l'aménagement urbain

Objectif :

Protéger l'arbre en ville

Contenu :

Les dégradations causées sur le patrimoine arboré ne découlent souvent pas d'une volonté délibérée, mais plutôt d'une méconnaissance générale de l'organisation et des besoins d'un arbre et de l'incidence de certains travaux sur sa vitalité. Cette action se propose donc de poursuivre le travail de sensibilisation et de formation de tous les acteurs de l'aménagement urbain sur la problématique de l'arbre et des chantiers. Ce programme pédagogique et culturel, initié dès 1995 dans le cadre de la révision du règlement de voirie communautaire et de la signature du protocole « chantiers propres » s'adresse à toutes les catégories professionnelles de l'aménagement urbain : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises. Les nouvelles sessions de formation seront dispensées par les animateurs thème « arbre urbain » du pôle d'éducation à l'environnement du Grand Lyon.

Partenaires :

- communes, et autres maîtres d'ouvrages (LPA, SYTRAL...);
- chambre de commerce, entreprises et syndicats du BTP ;
- DGDEI ;
- DGDU ;
- DGSUP.

Pilote :

Direction de la voirie – Service gestion domaniale



Créer une équipe "SOS arbres"

Objectif :

Protéger l'arbre en ville

Contenu :

Les arbres urbains sont souvent victimes de dégradations visibles ou cachées, délibérées ou inconscientes. L'objectif de cette action est de créer une équipe « S.O.S arbres » pour :

- prévenir ces dégradations ;
- conseiller les entreprises pour la prise en compte de l'arbre dans la réalisation de travaux ;
- apporter les premiers soins sur les arbres endommagés.

La création de cette équipe pourrait se faire dans le cadre des projets « emplois jeunes ». Ainsi une équipe de trois personnes, travaillant à partir des informations disponibles sur CHORUS assurerait concrètement sur le terrain la protection du patrimoine arboré communautaire.

Partenaires :

- communes ;
- syndicat et entreprises du BTP ;
- autres maîtres d'ouvrage (France Télécom, EDF-GDF...).

Pilote :

Direction de la voirie – Service gestion domaniale



Des missions d'expertise et de conseil à la demande

Objectif :

Protéger l'arbre en ville

Contenu :

Le Grand Lyon souhaite promouvoir la place de l'arbre et la qualité des paysages dans l'agglomération. Pour cela, au-delà des seules actions sur le patrimoine communautaire, il convient d'envisager l'extension de cet objectif aux autres domaines publics et privés. En effet, la lecture du paysage ne connaît pas de frontière de domanialité. Cette action vise donc à proposer une assistance aux communes, mais aussi aux aménageurs et aux industriels (vallée de la chimie, aménagement des zones industrielles) pour la connaissance, la protection, la mise en valeur et le développement de leur patrimoine arboré. Ainsi le pôle de compétence constitué par le Grand Lyon sur les questions d'arboriculture urbaine, devient profitable aux autres acteurs publics et privés qui souhaitent s'engager sur ce sujet. Ces missions d'expertise et de conseil sont bien évidemment également destinées à l'ensemble des services communautaires, en particulier au Développement Social Urbain pour l'élaboration des programmes de « gestion urbaine de proximité ».

Partenaires :

- communes ;
- chambre de commerce ;
- DGDEI ;
- DGDU.

Pilote :

Direction de la voirie - Unité Arbres et Paysages



Signer la charte européenne de l'arbre d'agrément

Objectif :

Protéger l'arbre en ville

Contenu :

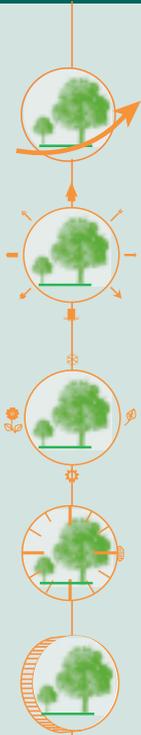
Elaborée en 1995 et signée depuis par de nombreuses associations et collectivités européennes, cette charte définit un cadre général pour une meilleure prise en compte des arbres d'ornement. Les objectifs de la charte européenne sont cohérents avec ceux que le Grand Lyon souhaite promouvoir au travers de sa Charte de l'arbre. Cette signature traduit donc le souhait de la Communauté urbaine de donner à son engagement en faveur des arbres en ville, une dimension internationale. Sur la base de cette convention, des échanges seront développés avec d'autres collectivités européennes partageant les mêmes préoccupations.

Partenaires :

- collectivités européennes,
- Société Française d'Arboriculture.

Pilote :

Direction de la voirie – Unité Arbres et Paysages



Une instance d'évaluation du respect des principes de la Charte dans les projets urbains

Objectif :

Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération

Contenu :

La Charte est un document incitatif. Elle privilégie la pédagogie et l'échange par rapport à une approche normalisatrice et réductrice. Cependant, il est souhaitable de pouvoir évaluer dans les projets d'aménagement du Grand Lyon, comment chacun des cinq principes de la charte a été pris en compte. L'application de ces principes doit correspondre à une acquisition culturelle progressive et nécessitera donc des actions pédagogiques répétées. Un comité qui se réunira une fois par an pour réaliser ces évaluations sera constitué. Un audit mené sur un échantillon de projets du Grand Lyon sera réalisé. Il donnera lieu à un rapport annuel qui sera présenté aux commissions voirie et déplacement, environnement et urbanisme.

Partenaires :

- DGDU ;
- DGSUP.

Pilote :

Direction de la voirie – Service Etudes



« Arbres et composition urbaine » : des plans verts pour chaque commune

Objectif :

Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération

Contenu :

Le Comité Consultatif d'Urbanisme du 27 novembre 1998 a initié un débat sur la place de l'arbre dans la cité. L'objectif de cette action est de poursuivre cette réflexion afin d'aboutir à une vision à la fois prospective, consensuelle et identifiante pour le Grand Lyon de cette relation entre nature et urbanisme. Cette action, pilotée par un paysagiste, organisera une série de débats rassemblant différents spécialistes de l'urbanisme et du paysage. Une synthèse de ces débats sera élaborée.

Par la suite, l'étude de « plans verts communaux » pourra être initiée en collaboration avec les communes qui le souhaiteront. Ces « plans verts » correspondent à la poursuite à l'échelon local de la réflexion sur l'arbre et la composition urbaine, et permettent la réalisation d'une planification dans l'espace et dans le temps des projets d'aménagement paysagers.

Partenaires :

- Agence d'urbanisme ;
- services du Grand Lyon ;
- architectes, urbanistes et paysagistes indépendants ;
- communes du Grand Lyon.

Pilote :

DGDU - Service des espaces publics



Développer des continuités vertes

Objectif :

Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération

Contenu :

On observe actuellement une attente croissante de la part de la population pour la création de « liaisons vertes » ou « d'itinéraires nature ». En effet, l'arbre réintègre progressivement les espaces publics urbains, il existe spontanément dans des sites naturels périurbains, mais le lien entre ces deux types d'espaces existe rarement. La création de liaisons vertes permettra de créer des itinéraires alternatifs pour les piétons et les cyclistes, de retrouver la notion de promenade. Cette action sera d'abord mise en œuvre sur le site pilote expérimental Parilly - Porte des Alpes - St Priest. D'autres itinéraires alternatifs seront ensuite progressivement étudiés et mis en œuvre.

Partenaires :

- Mission écologie ;
- Agence d'urbanisme ;
- communes ;
- associations ;
- ONF.

Pilote :

- Agence d'urbanisme



SCIENCIL : poursuivre les travaux de recherche sur les arbres en ville

Objectif :

Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération

Contenu :

La Charte de l'écologie urbaine engage le Grand Lyon à poursuivre les travaux de recherche sur les arbres en milieu urbain. L'objectif est de participer à la création d'une association SCIENCIL, chargée de piloter des programmes de recherche appliquée sur l'arbre en liaison avec les principaux laboratoires européens. Ces recherches doivent permettre une évolution des savoir-faire afin de garantir la durabilité des plantations, tout en rationalisant les dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le programme d'étude porte sur trois domaines :

- l'élaboration de substrats de plantation pour la reconstitution « d'anthroposols » ;
- le suivi des transferts hydriques entre le sol et la plante pour rationaliser l'irrigation ;
- le développement de l'architecture de l'arbre pour améliorer les modes de gestion.

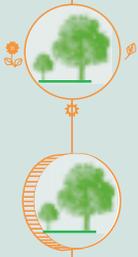
Les expérimentations seront étudiées à partir de sites pilotes : « l'arboratoire » de la Cité Internationale de Lyon, les plantations de la Porte des Alpes, de la Vallée de la Chimie, du Parc de Gerland ainsi que de la Feyssine à Villeurbanne.

Partenaires :

- communes ;
- UNEP - COMEP ;
- INRA ;
- CNRS ;
- différentes structures d'enseignement supérieur.

Pilote :

Direction de la voirie – Unité Arbres et Paysages.



Accorder un crédit « plantations de proximité » à chaque commune pour la réalisation de petits projets proposés par les habitants

Objectif :

Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération

Contenu :

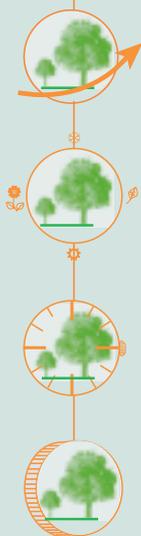
En marge des grandes opérations d'aménagement, les communes recensent chaque année de nombreuses demandes de plantations de la part des habitants. Ces demandes très localisées peuvent se traduire par des petits projets simples et économiques (entre 10 et 50 KF). Ces projets concerneront la plantation d'arbres sur le domaine communautaire en dehors des aménagements programmés de voirie et d'espaces publics. Ils permettront en particulier la réalisation de projets de plantation en liaison avec les écoles concernées par des programmes pédagogiques sur le thème de l'arbre. La direction de la proximité assurera le pilotage de ce programme en relation avec l'unité arbres et paysages de la direction de la voirie.

Partenaires :

- communes ;
- associations de quartier ;
- écoles ;
- pôle d'éducation à l'environnement ;
- Direction de la proximité.

Pilote :

DGSUP - Direction de la Proximité



Adopter une programmation à long terme des renouvellements d'arbres

Objectif :

Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération

Contenu :

Les arbres du Grand Lyon constituent une population vivante ; une approche démographique et prospective est donc indispensable afin d'anticiper son évolution. L'analyse de l'état sanitaire de cette population arborée a montré que près de 40 % des arbres devront être renouvelés au cours des 20 prochaines années. Il est donc nécessaire aujourd'hui :

- d'adopter une programmation à long terme des renouvellements d'alignements d'arbres, afin de faciliter leur coordination par rapport aux autres projets d'infrastructures ou d'aménagements ;
- de prévoir leur financement ;
- d'initier une stratégie de communication le plus en amont possible.

Cette action permettra d'établir une carte de localisation des renouvellements identifiant les sites prioritaires, ainsi qu'un échéancier de réalisation.

Partenaires :

- communes ;
- associations de quartier ;
- DGDU ;
- DGSUP.

Pilote :

Direction de la voirie - Unité Arbres et Paysages



Un programme de replantation des grands sites stratégiques de l'agglomération

Objectif :

Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération

Contenu :

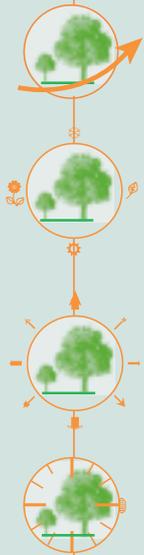
Les arbres et la qualité des paysages contribuent à valoriser l'image et le souvenir que l'on se fait d'un territoire ou d'un lieu. Aussi, certains sites jugés stratégiques du fait de leur situation (vallée de la chimie, confluent) ou des activités qu'ils génèrent (Porte des Alpes, Eurexpo) doivent servir de « vitrine » de la qualité de vie et de travail dans l'agglomération lyonnaise. Pour cela, il est important de proposer pour chacun de ces sites des projets appropriés de qualification paysagère. Cette action fera appel à des partenariats avec les entreprises présentes sur les différents sites.

Partenaires :

- DGDEI, DGDU, DGSUP ;
- communes ;
- Conseil Général du Rhône ;
- entreprises.

Pilote :

DGDEI



Créer un observatoire des paysages du Grand Lyon

Objectif :

Bien concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans l'agglomération

Contenu :

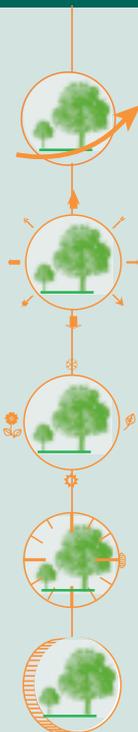
Notre mémoire des lieux est souvent trompeuse. L'état d'un site avant son aménagement, ou même son évolution au fil des années échappent ainsi fréquemment à notre contrôle objectif, et nos souvenirs ont tendance à transformer la réalité. Pourtant, ce qui caractérise la plantation d'arbres, c'est précisément leur évolution dans l'espace et dans le temps. La création d'un observatoire des paysages du Grand Lyon répond au souhait de garder une mémoire objective et dynamique de l'évolution de notre environnement. Une méthodologie de suivi photographique des sites et de leur évolution dans le temps sera donc définie et mise en œuvre. Cette action permet de poursuivre au niveau local l'observatoire des paysages mis en œuvre à l'échelle nationale par le Ministère de l'Environnement. Elle sera développée en partenariat avec des bibliothèques et centres de documentation lyonnais.

Partenaires :

- DGSUP, DGDU, Direction de la communication ;
- communes ;
- bibliothèques et centres de documentation.

Pilote :

Direction de la communication



Des actions pédagogiques avec les écoles sur le thème de l'arbre

Objectif :

Informer et sensibiliser le public

Contenu :

La prise en compte de l'environnement dans l'avenir passe par l'acquisition, dès aujourd'hui, d'une véritable culture de l'environnement par les nouvelles générations. Aussi, le Grand Lyon a-t-il engagé dès 1995 une série d'actions pédagogiques, en particulier sur le thème de l'arbre, auprès des enfants des écoles de l'agglomération. La proposition n°96 de la Charte de l'écologie urbaine, qui propose de poursuivre les actions pédagogiques sur les arbres urbains, traduit bien cette volonté. L'objectif est donc de proposer une stratégie pédagogique pour les cinq prochaines années. Cette stratégie, pilotée par le pôle d'éducation à l'environnement en relation avec les services, propose d'associer à chaque opération d'aménagement un accompagnement pédagogique intégré (actions de sensibilisation des écoles du voisinage, parrainages d'arbres en pépinière...).

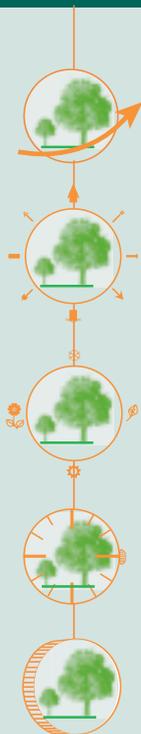
Parmi les outils à leur disposition, une mallette pédagogique "spécial arbres" serait la bienvenue. Conçue dans l'esprit d'expériences à réaliser, proche de la leçon de choses, elle mettrait à la disposition de chaque classe une sélection de travaux pratiques et d'idées d'actions de sensibilisation. Cette action pourrait mettre en œuvre des partenariats avec des entreprises "mécènes", afin d'abaisser les coûts de production.

Partenaires :

- communes ;
- associations ;
- rectorat ;
- fondation Entreprise – Réussite scolaire.

Pilote :

Mission écologie



Réaliser des campagnes d'information sur le patrimoine arboré du Grand Lyon

Objectif :

Informer et sensibiliser le public

Contenu :

Pour répondre à l'attente ainsi qu'aux interrogations de la population sur la politique de l'arbre du Grand Lyon, il convient de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de communication. Cette stratégie se décline selon deux principaux axes :

- la communication informative de proximité : informer systématiquement les riverains sur les opérations d'entretien, d'élagage, d'abattage ou de plantation d'arbres (courriers riverains, panneaux d'information, communication municipale...).
- la communication pédagogique et culturelle : expliquer les objectifs et les méthodes de la politique de l'arbre du Grand Lyon afin d'éviter les incompréhensions, développer la culture écologique des habitants pour améliorer la qualité de la concertation (expositions, relais par les médias, documents de communication...).

Partenaires :

- communes ;
- associations ;
- média.

Pilote :

Direction de la voirie



Identifier l'essence de chaque rue plantée

Objectif :

Informer et sensibiliser le public

Contenu :

La politique de diversification des essences d'arbres plantées en ville est à l'origine d'un besoin nouveau, exprimé par de nombreux habitants, d'informations botaniques sur les arbres de chaque rue. L'objectif de cette action est donc d'identifier l'essence des alignements par une plaque en céramique incorporée dans le revêtement du trottoir. La conception de ces plaques permettra d'associer à l'objectif pédagogique une démarche artistique innovante. La conception des plaques sera en effet confiée à différents artistes.

Partenaires :

- communes ;
- associations ;
- artistes.

Pilote :

Direction de la voirie



Développer en partenariat avec les communes l'opération « une naissance un arbre »

Objectif :

Informer et sensibiliser le public

Contenu :

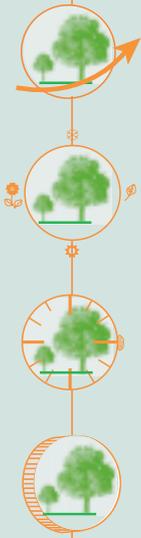
Planter un arbre est un geste qui a toujours revêtu une valeur symbolique particulière. La naissance d'un enfant est traditionnellement l'occasion de planter un arbre dont le développement accompagnera le nouvel être tout au long de son existence. Cette action propose, en partenariat avec les communes, de lancer une opération « une naissance, un arbre ». Dans le cadre des actions de proximité, le Grand Lyon propose aux communes qui souhaitent participer à l'opération, la fourniture des arbres correspondant au nombre de naissances enregistrées dans la commune au cours de l'année. Celle-ci peut alors, chaque année, procéder au reboisement d'une petite parcelle, augmentant ainsi progressivement les espaces publics arborés au fil des naissances. Ces espaces participeront ainsi à la qualité de l'environnement dans lequel évolueront tous ces jeunes demain.

Partenaires :

- communes ;
- associations ;
- entreprises.

Pilote :

DGSUP - Direction de la proximité



Promouvoir les techniques de taille douce auprès du public

Objectif :

Informer et sensibiliser le public

Contenu :

La Communauté urbaine de Lyon a fait évoluer de manière sensible au cours de ces dernières années, les techniques d'élagage qu'elle met en œuvre sur son patrimoine arboré. Cette évolution cohérente par rapport aux objectifs de la charte de l'arbre, permet d'améliorer la qualité des paysages urbains, tout en limitant les coûts d'entretien. L'objectif de cette action est de promouvoir ces techniques auprès du grand public par la mise à disposition de guides techniques thématiques.

Des démonstrations de taille douce seront également organisées pour le public sur des arbres communautaires situés sur différents espaces publics.

Partenaires :

- communes ;
- associations ;
- entreprises d'élagage .

Pilote :

Direction de la voirie – Unité Arbres et Paysages



Éditer un ouvrage grand public sur les idées reçues concernant l'arbre

Objectif :

Informer et sensibiliser le public

Contenu :

La méconnaissance est souvent à l'origine des comportements « hostiles » ou des réactions « injustifiées » constatées autour de l'arbre en ville. L'action proposée consiste à recenser et à « tordre le cou » aux idées reçues concernant l'arbre et de les rassembler dans un ouvrage attractif. Grand public, il proposerait un langage et un parti pris visuel qui le rendraient accessible aux enfants comme aux adultes, constituant une base d'information, le plus petit dénominateur commun de la connaissance que chaque citoyen doit posséder sur un sujet quotidien de proximité : l'arbre dans la ville.

En éditant un petit livre à la fois plaisant, pédagogique et facile d'accès, l'objectif est de diffuser une culture commune concernant l'arbre et de sensibiliser, et de responsabiliser le grand public par un biais convivial et ludique.

L'arbre constituerait le premier sujet d'une collection qui pourrait en compter bien d'autres : l'image de Lyon et des Lyonnais, les modes de déplacement, l'environnement, la propreté... et contribuer à la création d'une collection d'un nouveau genre (le petit livre-objet comme outil de sensibilisation citoyenne pour les collectivités locales).

Partenaires :

- Direction de la communication ;
- Mission prospective et stratégie ;
- communes ;
- entreprises d'édition.

Pilote :

Direction de la communication



Consacrer un cahier Millénaire 3 à l'arbre dans la cité

Objectif :

Informer et sensibiliser le public

Contenu :

L'importance et la transversalité de la problématique de l'arbre dans la cité, le rôle de pionnier du Grand Lyon en la matière et son avancement tant en terme de réflexion que d'actions pourraient justifier l'édition d'un " Cahier Millénaire 3" consacré à ce thème.

Sa vocation serait d'aborder les approches les moins courantes ou les moins connues de cet "hôte familial" afin de permettre une diffusion des connaissances sociologiques et urbanistiques sur le sujet.

Des études et contributions sur ce thème sont sur le point d'aboutir tant à l'unité Arbres et Paysages du Grand Lyon qu'à l'Agence d'urbanisme.

Partenaires :

- D.G.S.U.P ;
- D.G.D.U. ;
- D.G.D.E.I. ;
- Mission prospective et stratégie ;
- Agence d'urbanisme.

Pilote :

Mission prospective et stratégie d'agglomération.



Imaginer des nouveaux liens entre développement économique et arbres par la promotion d'un « mécénat végétal »

Objectif :

Informer et sensibiliser les entreprises

Contenu :

L'un des objectifs de la Charte de l'arbre du Grand Lyon est de sensibiliser les entreprises à l'importance, en terme d'image mais aussi de plus-value économique, de l'environnement en général et de l'arbre en particulier.

Dans ce cadre, l'action envisagée consiste à proposer aux grandes entreprises citoyennes de participer à cette sensibilisation en montrant l'exemple. Il s'agirait pour elles de parrainer un espace expérimental (expérimentation d'essences rares, exotiques ou nouvelles, appel à de jeunes créateurs, expérience sur l'utilisation de nouvelles techniques) au cœur de la cité ou à proximité de leurs bâtiments.

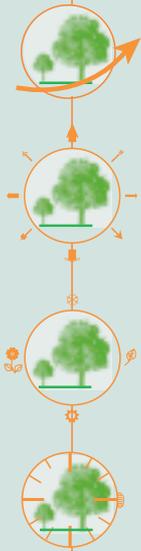
Chaque "chantier" ferait appel à des jeunes en insertion afin de conférer une dimension sociale à l'action, ou encore aux employés de l'entreprise. Ainsi, non seulement ces opérations illustreraient l'implication des entreprises dans la logique du développement durable, mais démontreraient également la transversalité de la thématique de l'arbre, à la fois élément du paysage urbain et facteur d'intégration.

Partenaires :

- DGSUP ;
- DGDEI ;
- services espaces verts des communes ;
- entreprises.

Pilote :

DGDEI



Mettre à la disposition des citoyens des petits espaces de nature à investir

Objectif :

Informer et sensibiliser le public

Contenu :

L'époque est à un véritable engouement populaire en faveur des jardins et du jardinage, ainsi qu'à la recherche de nature en milieu urbain et péri-urbain. Il semble qu'une opportunité très intéressante peut être saisie par les collectivités par la mise à disposition (notamment sur des délaissés de voirie, mais également sur des friches non réaffectées ou même dans la conception d'aménagement des espaces publics) de surfaces en accès libre pour la population qui souhaiterait venir y cultiver fleurs, plantes aromatiques ou mini-potagers.

De la même façon que la ville a su s'adapter aux nouvelles pratiques sportives urbaines (rollers, skate, ...) en créant, par exemple des pistes d'entraînement sur les quais ou le skate-parc de Gerland, elle trouverait l'occasion :

- d'offrir à ses habitants une nouvelle source d'activités (le loisir vert) ;
- les sensibiliser au respect de la nature et de l'environnement en général, et de les responsabiliser.

De plus, cette démarche (répandue aux Etats-Unis par le monde associatif) serait une première en France ! Elle renouerait également avec la tradition des jardins ouvriers, présents dans de nombreux arrondissements de Lyon et des communes de l'agglomération !

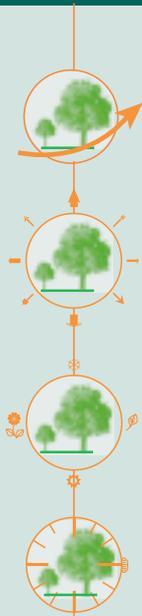
Des partenariats avec des entreprises privées pourraient être envisagés afin d'abaisser les coûts. Une telle action, parce qu'elle doit rester un divertissement, un loisir, devra être « encadrée » par des professionnels (type emplois-jeunes) ou des membres du tissu associatif, qui dispenseront en plus conseils et connaissances.

Partenaires :

- communes ;
- associations ;
- services espaces verts des communes.

Pilote :

Mission écologie



Créer un événement grand public pour présenter le patrimoine arboré du Grand Lyon : « la fête de l'arbre »

Objectif :

Informer et sensibiliser le public

Contenu :

On ne s'approprie que ce que l'on connaît. L'opération imaginée consisterait à monter un événement grand public d'information et de sensibilisation sur le patrimoine arboré du Grand Lyon.

Le concept vise à recréer sur un des espaces publics majeurs de l'agglomération (place Bellecour par exemple) un « condensé » représentatif de l'intégralité du patrimoine arboré du Grand Lyon (exhaustivité des essences, pourcentage de répartition, rapport arbres jeunes, arbres adultes,...).

Témoin de la diversité mais aussi des efforts qui restent à fournir, cette vision « grandeur nature » serait l'occasion de diffuser également des informations sur les différentes essences, leur intérêt, les soins qu'elles requièrent, etc.

Un parcours déambulatoire dans cette forêt urbaine éphémère constituerait de plus une animation dans la ville et une première, assurément très médiatique.

Partenaires :

- service espaces verts de la Ville de Lyon ;
- communes ;
- associations

Pilote :

Direction de la communication



Document réalisé
avec la participation
de l'ensemble des
services du Grand
Lyon.

La charte de l'arbre
est vivante.

Venez sur le site
www.grandlyon.com
pour nous faire part
de vos remarques.



COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

DIRECTION DE LA VOIRIE - UNITE ARBRES ET PLANTATIONS

20, RUE DU LAC - BP 3103 - 69399 LYON CEDEX 03

TEL : 04 78 95 70 83 FAX : 04 78 95 70 98